

PRIX

Culture et développement MUNICIPALITÉS

Dossier de candidature 2008

Identification du candidat	
Municipalité ou MRC : Ville de Sherbrooke	
Adresse : 191, rue du Palais, C.P. 610	
Ville : Sherbrooke (Québec)	Code postal : J1H 5H9
Téléphone : 819-821-5969	
Télécopieur : 819-822-6131	Courriel : mairie@ville.Sherbrooke.qc.ca

Identification de la réalisation
Nom du projet : Centre des arts de la scène Jean-Besré
Année(s) de réalisation : 2007 (inauguré le 24 janvier 2008)

Catégorie de concours

Veuillez cocher la case appropriée

- Municipalités de 100 000 habitants et plus
- Municipalités entre 20 000 et moins de 100 000 habitants
- Municipalités de moins de 20 000 habitants

Attention ! Vos réponses ne doivent pas dépasser les limites du cadre.

Présentation de la municipalité

Veuillez décrire brièvement les principales caractéristiques de la municipalité (taille de la population, localisation, etc.) et son engagement envers les arts et la culture.

Au confluent des rivières Magog et Saint-François, au cœur même de l'Estrie, la nouvelle ville de Sherbrooke, issue de sa fusion en 2002 avec sept municipalités environnantes, est la sixième ville en importance au Québec, avec une population de près de 150 000 habitants. Capitale régionale aux dimensions humaines, Sherbrooke offre tous les avantages d'un grand centre urbain dans un décor naturel enchanteur. Réputée pour ses maisons d'enseignement et de recherche, reconnue pour ses établissements de santé et de services sociaux, pour la variété de ses industries et de ses entreprises de services, Sherbrooke offre à sa population un environnement et un milieu de vie de qualité, que vient rehausser le dynamisme de son développement culturel. Théâtre, danse, musique, arts visuels et littérature habitent la ville. Musées, galeries d'art et centres de diffusion proposent à la population une programmation abondante et diversifiée. Conformément à sa politique culturelle (adoptée en 2003) et à son plan directeur des équipements culturels (adopté en 2006), la Ville de Sherbrooke, par le truchement de sa Division de la culture, exploite un réseau de bibliothèques publiques, soutient une soixantaine d'organismes culturels reconnus, gère des programmes d'accessibilité aux lieux de répétition et de diffusion, met en ligne depuis 2004 un répertoire de ses artistes et artisans d'art et bientôt, pour les entreprises et organismes culturels, offre depuis 2005 un programme de bourses aux artistes et artisans d'art ambassadeurs ou en émergence, entretient et restaure les œuvres d'art publiques sur son territoire, anime la concertation du milieu, de la Ville et des autres instances concernées et met en application les ententes de développement en matière culturelle.

Présentation de la réalisation*

Décrivez la réalisation (coûts, objectifs, etc.), le contexte dans lequel elle s'inscrit, les besoins auxquels elle répond, les défis particuliers et les partenaires impliqués.

Logées depuis plus de 20 ans dans les locaux d'une ancienne école, acquise par la Ville de Sherbrooke, les compagnies sherbrookoises professionnelles de théâtre et de danse réclamaient depuis longtemps une amélioration de leurs conditions de pratique. De là est né le projet de construction d'un centre des arts de la scène répondant à des normes professionnelles pour la production de spectacles de théâtre et de danse. Dernier élément du plan directeur des équipements culturels de la Ville de Sherbrooke de 1987 à être mis en route, le Centre des arts de la scène Jean-Besré (nommé en l'honneur du comédien d'origine sherbrookoise décédé en 2001) a fait l'objet en 2003 d'une première entente de principe entre la Ville et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCQ) pour le financement de la construction.

Après différents retards attribuables à des dépassements de coûts, les travaux ont finalement pu débuter en novembre 2006. Les compagnies résidentes – le Théâtre des petites lanternes, le Théâtre du double signe, le Petit Théâtre de Sherbrooke, la Compagnie de danse Sursaut, la Compagnie de danse Axile, la Musiquetterie et les Productions Sac à malice – ont emménagé dans le nouvel édifice à compter de décembre 2007 et l'immeuble a été inauguré officiellement le 24 janvier 2008.

Situé au centre-ville de Sherbrooke sur un terrain appartenant à la Ville, le Centre des arts de la scène Jean-Besré (CASJB) a été bâti au coût de 5,1 millions \$ (incluant la décontamination du terrain). Le financement de la construction a été assuré à raison de 2 millions \$ fournis par le MCCCQ et 3,1 millions \$ par la Ville. Quelque 60 000 \$ supplémentaires ont été inscrits au budget municipal de 2008 afin de compléter l'équipement du CASJB. D'une superficie totale de 2292 m², l'édifice comprend notamment une salle de production (259 m²), trois salles de répétition de différentes dimensions, un atelier de fabrication de décors, un atelier de fabrication et d'entretien de costumes, une salle multifonctionnelle, une salle de repos et des locaux techniques, que se partagent les compagnies résidentes. Le CASJB met à la disposition exclusive de chaque compagnie des espaces de bureau et d'entreposage.

Propriété de la Ville de Sherbrooke, le CASJB est administré par le Regroupement des compagnies résidentes du Centre des arts de la scène Jean-Besré, conformément aux dispositions d'une convention intervenue entre la Ville et le Regroupement, qui délimite les responsabilités respectives des parties. Le budget annuel de fonctionnement du CASJB – soit 142 150 \$ pour l'année 2008 – est financé tant par la Ville que par les compagnies résidentes, qui bénéficient à cet effet d'une subvention du Conseil des arts et des lettres du Québec.

* Le concours vise à récompenser une réalisation et non l'ensemble des actions de la municipalité.

Réponses aux critères d'évaluation

Faites la démonstration des impacts de la réalisation sur la collectivité, par des faits, des exemples ou des statistiques. *

Par exemple :

- Comment la réalisation favorise-t-elle une meilleure accessibilité et une plus grande appropriation des arts et de la culture par les citoyens ?
- La réalisation a-t-elle permis l'implication et la mobilisation des citoyens, de la communauté artistique ou culturelle ?
- Quelles sont les incidences de la réalisation sur la qualité de vie des citoyens, sur l'environnement, sur le climat social, économique, etc. ?
- La réalisation a-t-elle un impact sur le travail des artistes et des travailleurs culturels de votre localité ou de votre région ?

Au CASJB, les artistes créent, écrivent, composent, s'entraînent, répètent, mettent en scène leurs créations, donnent des ateliers; les travailleurs culturels administrent, développent, informent, organisent. Le tout dans un environnement qui favorise la solidarité, la synergie et une formidable interaction (recherche, motivation, émulation...) entre les compagnies résidentes. En 2008, ces compagnies y feront travailler quelque 170 personnes et produiront 21 spectacles, sans compter les ateliers et d'autres activités qu'elles y animeront.

En plus de profiter d'une offre de spectacles de meilleure qualité, les citoyens, jeunes et moins jeunes, pourront, grâce à un programme de portes ouvertes et de visites scolaires animé par le Regroupement des compagnies résidentes, démystifier le processus de création et de production en arts de la scène et mieux comprendre la démarche artistique des compagnies résidentes.

L'achèvement du CASJB a été le fruit d'un formidable effort de mobilisation des élus et des officiers municipaux, du Comité de la culture de la Ville (où est représenté l'ensemble des organismes culturels reconnus), du bureau régional du MCCCCF, du CALQ et des futures compagnies résidentes, qui ont fait preuve d'une grande ténacité et de beaucoup de patience.

Le CASJB s'inscrit comme un élément majeur du programme de revitalisation du centre-ville de Sherbrooke. Son architecture audacieuse, sa facture contemporaine, qui fait notamment appel à des matériaux originaux, à une cour intérieure capable d'éclairer naturellement les deux étages supérieurs, à une gestion écologique du chauffage, en font une infrastructure de très grande qualité, dont le style influencera le développement futur de son environnement physique et social.

Pour reprendre une expression de la ministre de la Culture et des Communications, Line Beauchamp, lors de la première pelletée de terre (10 novembre 2006), le Centre des arts de la scène Jean-Besré constitue « une magnifique carte de visite » pour une ville de la taille de Sherbrooke.

*** Attention aux énoncés généraux ! L'évaluation portera sur les impacts concrets de la réalisation et non sur les objectifs du projet ou les orientations culturelles de la municipalité.**

Démontrez, par des faits, des exemples ou des statistiques, en quoi la réalisation s'inscrit dans une perspective de développement culturel durable.

Par exemple :

- Est-elle le fruit d'une approche intégrée impliquant différents services municipaux ?
- A-t-elle suscité des partenariats ?
- S'inscrit-elle dans les orientations d'une politique municipale (culturelle, familiale, etc.), dans une vision à long terme du développement culturel ?
- La réalisation est-elle durable ? Qu'en est-il de sa capacité à évoluer dans le temps et à accueillir de nouvelles pratiques ?

Le CASJB s'inscrit pleinement dans les orientations de la politique culturelle adoptée par la Ville en 2003. Celle-ci fait du milieu culturel le maître d'œuvre du développement culturel de la collectivité; pour sa part, la Ville exerce son leadership en mettant en place les conditions favorables à l'atteinte des objectifs des organismes et, notamment, en complétant le parc d'équipements culturels prévu au plan directeur en cours. À ce sujet, le CASJB représentait le dernier élément de ce plan et, donc, la priorité de la Ville.

La réalisation du projet a supposé l'intervention intégrée de plusieurs services municipaux – Bâtiments et équipements, Environnement, Planification et développement urbain, Sports, culture et vie communautaire (dont relève la Division de la culture) – et la mise en place d'un partenariat avec les compagnies instigatrices, au chapitre de la définition du programme technique et de l'aménagement du centre, et le MCCCCF, pour le financement.

En devenant leur maison, le CASJB assure aux compagnies résidentes, pour les années à venir, les conditions matérielles de leur pratique artistique. Après une période de rodage, où celles-ci s'approprièrent le lieu pour leurs propres besoins, le CASJB pourra, d'une part, s'ouvrir à des organismes non résidents, qui voudront profiter des plateaux du CASJB pour leurs productions, et envisager d'autres pratiques, telle la formation dans la région des artistes et artisans des arts de la scène à tous les niveaux.

Faites la démonstration de l'originalité et de l'excellence de la réalisation, par des faits ou des exemples.

Par exemple :

- La réalisation propose-t-elle des réponses inédites aux besoins locaux ?
- En quoi se distingue-t-elle des autres réalisations dans le même domaine ?

Le Centre des arts de la scène Jean-Besré est unique.

Il est unique en tant qu'équipement culturel municipal voué uniquement à la production des arts de la scène.

Il est unique dans la mesure où il offre aux compagnies résidentes la possibilité de créer, de répéter, de produire un spectacle dans des conditions optimales, depuis l'idée originelle jusqu'à la répétition générale. Il permet de recréer sur place toutes les conditions d'exécution sur scène, avec le recul nécessaire pour évaluer, corriger, peaufiner une production dans ses moindres détails avant sa diffusion.

Il est unique quant au modèle de gestion d'un équipement municipal par ses occupants.

En logeant sous un même toit sept compagnies de théâtre et de danse dans un

(suite)

environnement professionnel, le CASJB favorise entre elles l'échange, la synergie, la collaboration et le partage d'expertise et de ressources. Il en résultera une meilleure offre culturelle au public d'ici et d'ailleurs, la plupart des compagnies faisant aussi de la tournée. Du fait de loger au CASJB, déjà les compagnies résidentes suscitent l'intérêt du public; elles en tirent une visibilité accrue. Déjà, une relève se manifeste; de futurs artistes et artisans de la scène téléphonent, s'informent des possibilités de joindre les rangs. Pour ces compagnies, la présence sous un même toit des bureaux, de l'espace d'entreposage, des salles de répétition et de production et des ateliers permet des économies de coûts, de temps et d'énergie.
Oui, le CASJB, c'est un rêve de 20 ans enfin réalisé !

Photographies illustrant la réalisation

Vous devez transmettre, en accompagnement de ce formulaire, des photos en format jpeg de la réalisation (maximum 5). Ces photos ne seront pas évaluées, mais elles seront utilisées à seule fin de diffusion.

Pour chacune des photos, indiquer son titre, sa légende et le crédit photographique.

Photo 1

PHZ_4886 - Le Centre des arts de la scène Jean-Besré : une architecture audacieuse

Photo 2

PHZ_4541 - Le personnel d'une compagnie résidente au travail

Photo 3

PHZ_4547 - Une des trois vastes salles de répétition à la disposition des artistes

Photo 4

PHZ_4581 - La salle de production - les derniers réglages avant la générale

Photo 5

PHZ_4559 - L'atelier de fabrication et d'entretien des costumes

Identification du responsable de la candidature	
Nom : Masson	Prénom : Yves
Adresse : 420, rue Marquette, local 130	
Ville : Sherbrooke	Code postal : J1H 1M4
Téléphone : 819-821-5707	Télécopieur : 819-821-5778
Courriel : yves.masson@ville.sherbrooke.qc.ca	
Poste occupé par le responsable de la candidature : Directeur, Division de la culture	
Employeur : Ville de Sherbrooke	

Critères d'évaluation

Impacts sur la collectivité (40 %)

Perspective de développement culturel durable (30 %)

Originalité et excellence (30 %)

Exigences de présentation

Le dossier de candidature, comprenant le formulaire complété et les photographies, doit être acheminé par courriel ou par la poste sur CD-ROM.

Les textes fournis dans le formulaire seront repris intégralement pour la présentation des réalisations dans le site Internet de Les Arts et la Ville. Il est donc important de porter une attention particulière à la rédaction des différentes parties du dossier de candidature.

L'évaluation des réalisations se fera uniquement à partir du formulaire complété. Aucune autre pièce supplémentaire ne sera remise aux membres du jury.

Date limite

Le dossier de candidature doit être transmis à Les Arts et la Ville avant le **6 mars 2008** par la poste à l'adresse suivante :

Les Arts et la Ville
870, avenue de Salaberry, bureau 104
Québec (Québec) G1R 2T9

ou par courriel à recherche@arts-ville.org

Informations

Pour plus d'information ou pour vérifier l'admissibilité de votre projet, n'hésitez pas à nous contacter !

Ève Gauthier
T. 418 691-7480
C. recherche@arts-ville.org
www.arts-ville.org